

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)  
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)  
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)  
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240405-13-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
---

**OBJET : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour gros entretien du port du Niel - Complément**

**RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint**

Par délibérations n°17 du 27 octobre 2022 et n°10 du 8 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la constitution puis la révision d'une provision pour gros entretien, d'un montant de 90 400 €, destinée à couvrir la réfection des 600 m<sup>2</sup> de revêtement du quai du port du Niel.

La mise en œuvre des travaux étaient initialement prévus en 2024. Or, ces derniers ne pourront commencer en raison de l'étude paysagère globale imposée, qui contraint l'obtention d'une autorisation des autorités compétentes.

Aussi, il est envisagé d'intégrer dans le programme, l'ensemble des quais du domaine portuaire, soit une surface de 1 650 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 247 000 € HT.

Afin d'étaler cette charge, il est proposé de constituer une dotation complémentaire de 156 600 € sur 2 exercices (2024 et 2025) comme suit :

Objet	Exercices comptables				TOTAL
	2022	2023	2024	2025	
Réfection de 600 m <sup>2</sup> (initial)	42 000 €	48 400 €			90 400 €
Refection de 1 050 m <sup>2</sup>			78 300 €	78 300 €	156 600 €
<b>Total</b>	<b>42 000 €</b>	<b>48 400 €</b>	<b>78 300 €</b>	<b>78 300 €</b>	<b>247 000 €</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la constitution d'une provision complémentaire pour gros entretien sur les exercices 2024 et 2025 du budget des Ports de Plaisance d'Hyères pour un montant total de 156 600 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé des motifs,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2321-2, et R2321-2,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

**VU** l'avis de la 4ème Commission,

**VU** l'avis des Conseils Portuaires des Ports d'Hyères,

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères,

**VU** la délibération n°17 du 27 octobre 2022 relative à la constitution d'une provision pour la réfection du revêtement de surface du quai d'un montant de 84 000 €,

**VU** la délibération n°10 du 8 décembre 2023 relative à l'ajustement de cette provision pour un montant supplémentaire de 6 400 € afin de tenir compte des révisions des prix des marchés de travaux,

**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent des autorisations qu'il ne sera pas possible d'obtenir en 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est envisagé d'étendre la réfection des quais à l'ensemble du domaine portuaire du port du Niel,

**AUTORISE** la constitution d'une provision complémentaire de 156 600 € étalée sur 2 exercices,

**DIT** que les crédits seront prévus sur la nature 6815 – dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation des budgets 2024 et 2025 des Ports de Plaisance d'Hyères – régime de droit commun.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

  
Monsieur Olivier MIGNARD  
Secrétaire de séance



Le Maire  
Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le